

# Règlement paiement en ligne des compétitions AFGolf

Le règlement général des compétitions AFGolf est d'application pour tout point qui n'est pas couvert par le présent règlement

### 1 - Général

La participation aux compétitions individuelles AFGolf via I-Golf devra obligatoirement être payée en ligne au moment de l'inscription.

## 2 - Paiement à l'inscription

Si vous êtes en ordre de cotisation (membre d'un club AFGolf et en ordre de carte fédérale), et que vous souhaitez vous inscrire à une compétition organisée par l'AFGolf, un paiement sera demandé lors de l'inscription.

Le montant de l'inscription dépendra du type de compétition (voir règlement spécifique). Une fois le paiement effectué, l'inscription sera définitive et le joueur recevra une confirmation du paiement.

## 3 - Possibilités de paiements

Les paiements se feront via un paiement en ligne

**Paiements en ligne :** le joueur peut choisir parmi différents moyens de paiement : BeMoney, cartes VISA, Mastercard, Bancontact et Maestro, KBC, BELFIUS, ING, I-DEAL.

Certains paiements nécessiteront un lecteur de carte bancaire.

### 4 - Procédure

L'inscription se fait via notre calendrier interactif : <a href="https://afgolf.be/calendrier-interactif/">https://afgolf.be/calendrier-interactif/</a> dans lequel vous trouverez toutes les compétitions de l'AFGolf.

Vous sélectionnez la compétition désirée et cliquez sur «s'inscrire par I-Golf interactive» juste en dessous de la compétition.

Vous êtes automatiquement dirigé sur le site d'I-Golf dans lequel vous devrez introduire votre numéro fédéral et votre mot de passe.

Vous pouvez ensuite vous inscrire dans la compétition de votre choix.

Attention que si vous n'allez pas jusqu'à la fin de la procédure de paiement :

- L'inscription ne sera pas prise en compte
- Le joueur se retrouvera temporairement dans la liste des inscrits, mais disparaitra après 30 minutes.
- Vous devrez attendre 30 minutes avant de pouvoir recommencer la procédure d'inscription.



## 5 - Annulation & Remboursement

Toute annulation reçue avant la mise en ligne de la liste de départs sera remboursée sans demande de pièce justificative.

Dès la mise en ligne de la liste de départs, l'AFGOLF procèdera au remboursement uniquement dans les cas suivants :

- Annulation de la compétition par l'AFGolf
- Report de la compétition par l'AFGolf à une date ultérieure à laquelle il vous est impossible de participer
- Désinscription uniquement en cas de :
  - √ Maladie ou accident
  - ✓ Décès / enterrement
  - √ Convocation ou assignation

Dans tous les cas, vous devez être en mesure de fournir une preuve (certificat médical, annonce de la cérémonie des funérailles...) dans les 3 jours ouvrables qui suivent la date de la compétition.

Si un remboursement doit être effectué, celui-ci sera fait sur le moyen de paiement utilisé lors de l'inscription.

Dans un cas comme dans l'autre, des frais administratifs seront retenus :

- 1€ pour les compétitions juniors
- 5€ pour les autres compétitions.

Ces montants seront automatiquement déduits lors du remboursement sauf en cas d'annulation de la compétition à l'initiative de l'AFGolf.

Pour toute annulation reçue moins de 48 heures avant le début de la compétition, accompagnée d'une pièce justificative, 50 % du montant des frais de participation seront remboursés.

#### 6 – Aide

Si vous avez des difficultés à vous inscrire à une compétition, n'hésitez pas à contacter l'AFGolf.